

Offre adhésion
Les avantages maintenant ...
se-unsa.org
... le paiement plus tard !

Entrants dans le métier
Adhérez aujourd'hui et pour l'an prochain mais payez plus tard(*) !
2023-2024

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2023

Adhérez maintenant et pour l'année 2023-2024 pour profiter dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien grâce à nos équipes de proximité ;
- ▶ de nos infos utiles en temps réel (infolettres) et de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2023 !

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsa.org

Nom d'usage :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Née le :
 Adresse personnelle :

 Téléphone :
 Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Département de rattachement :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

JE SUIS

actuellement lauréat d'un concours ou recruté sur liste complémentaire,
en 2023-2024, je serai STAGIAIRE ▶ je paye 60 € (au lieu de 89 €)

actuellement stagiaire,
en 2023-2024, je serai TITULAIRE pour la première année ▶ je paye 120 € (au lieu de 169 € minimum)

PE Certifiée CPE PLP PEPS Agrégée PsyEN (option)

Ma discipline 2^d degré :

Montant de la cotisation :
.....

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa
en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos.
La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.

Date : Signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Education et de l'Unsa. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsa.org

À retourner à :



Instructions pour le prélèvement fractionné

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : récurrent

Veuillez compléter tous les champs^(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom^(*) :

Votre Adresse^(*) :

Code postal^(*) :

Ville^(*) :

Pays^(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN^(*) :

BIC^(*) :

Le^(*) :

Signature^(*) :

À^(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.